

Accord-cadre

Cadre de Réponse Technique

Annexe au règlement de consultation

MP26-09

- **Acheteur :**

Agence de services et de paiement (ASP)
2, rue du Maupas
87040 LIMOGES cedex 1

Objet de la consultation : Massification des opérations de maintenance d'une partie du patrimoine applicatif de l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

Préambule :

Le présent cadre de réponse technique (CRT) est un document à compléter obligatoirement par les soumissionnaires et à joindre à l'offre.

En effet, le présent CRT a été élaboré spécifiquement pour cette consultation. Il a pour objet de donner toutes les indications utiles permettant **d'apprécier la valeur technique de l'offre** de chaque soumissionnaire, afin de procéder à l'évaluation et à la notation des critères selon le barème défini au règlement de la consultation.

Le présent cadre de mémoire technique, éventuellement adapté et précisé après mise au point du marché, sera contractualisé dans le cadre du marché. Les indications fournies sont opposables.

Le plan du cadre de mémoire technique ci-dessous permettra au soumissionnaire d'explicitier et d'argumenter les atouts de son offre.

Le mémoire ne devra pas **dépasser 33 pages** en respectant la répartition du nombre de pages par critère indiquée ci-dessous. Les annexes autres que le PAS et l'annexe RSE ne sont pas autorisées. L'annexe RSE est admise dans la limite des 10 pages.

La police de caractères utilisée sera Arial 10 interligne 1.

Les parties excédant le nombre de pages autorisé par question ne seront pas analysées. Aucune annexe ne sera analysée exception de l'annexe RSE.

Pour rappel, la pondération des critères est la suivante :

- **40 % Prix**
- **50 % Technique**
- **10 % RSE**

CRITERE N°1 : PRIX – 40 %

Sous-critère 1.1 : Total DQE- Hors Infogérance

Sous-critère 1.2 : Total DQE- Infogérance

CRITERE N°2 : TECHNIQUE – 50 %

Sous-critère 2.1 : Pertinence de la méthode de conduite des activités attendues au titre du pilotage (F-PILO) – 15 points. La réponse ne doit pas dépasser 5 pages.

Ce sous-critère s'apprécie sur la capacité du candidat à :

- décrire l'organisation des équipes et l'outillage qu'il met en place pour répondre aux exigences de pilotage, de qualité et de sécurité (le propos inclut les choix de gestion des environnements techniques du candidat).*
- fournir en une préfiguration des principaux outils de suivi des prestations attendus : Tableau de bord contractuel, tableau de bord de suivi opérationnel, plan de progrès.*

Sous-critère 2.2 : Pertinence de l'analyse des risques associés à l'exécution d'un marché subséquent et des solutions que le soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre pour y répondre– 5 points. La réponse ne doit être au-delà des 3 pages

Ce sous critère est apprécié sur la capacité du candidat à identifier les risques opérationnels associés à l'exécution d'un marché subséquent. Il détaille les mesures concrètes qu'il s'engage à mettre en œuvre pour y palier et la manière dont il les instancie dans sa démarche de réalisation.

Sous-critère 2.3 : Pertinence de la démarche de conduite des activités attendues au titre de la reprise d'un périmètre applicatif (UO-REP) – 10 points La réponse ne doit pas dépasser 4 pages.

Ce sous critère est apprécié sur la capacité du candidat à décrire l'organisation et sa méthode de réalisation (incluant l'éventuel outillage associé) de la reprise d'un produit. Le cas échéant, il met en lumière les différences de son approche selon le niveau de complexité applicative.

La description attendue inclut le dispositif d'équipe, en lien avec le DPGF.

Sous-critère 2.4 : Pertinence de la démarche de conduite des activités attendues au titre des UO-AFF et UO-SPR) – 25 points La réponse ne doit pas dépasser 5 pages.

Ce sous critère est apprécié sur la capacité du candidat à décrire l'organisation de son/ses équipes de développement. Il indique en particulier les rôles et responsabilités attribués à chacun des profils mobilisés et les activités qu'ils conduisent à l'échelle d'une commande type : UO-PI et n-UO-SPR (le propos inclut la VA des développements opérés).

Le candidat précisera pour l'UO_SPR, la part de travaux représentés respectivement par la documentation, la conception et la recette fonctionnelle du titulaire afférente par rapport à la part « développement/tests unitaires »

La description inclut le cas échéant les interactions avec l'ASP. La description attendue inclut le dispositif d'équipe, en lien avec le DPGF

Sous-critère 2.5 : Qualité des engagements du candidat en matière de progrès et de maintien de la vitesse– 10 points La réponse ne doit pas dépasser 2 pages.

Ce sous critère est apprécié sur la capacité du candidat à décrire les engagements concrets qu'il prend pour répondre à l'enjeu de progrès et de maintien de la vitesse dans la durée.

Plus encore, de quelle manière répond-t-il à l'enjeu de maintien des compétences métier et technique dans la durée ?

Sous-critère 2.6 : Pertinence de la démarche de conduite des activités attendues au titre de la maintenance corrective et préventive– 30 points La réponse ne doit pas dépasser 5 pages.

Ce sous critère est apprécié sur la capacité du candidat à décrire l'organisation qu'il propose pour réaliser les prestations de maintenance applicative attendues. Il précise notamment (le cas échéant, il décrit les organisations qu'il préconise selon les caractéristiques du marché subséquent à considérer) :

- La manière dont il gère de front les activités de MCO et les travaux de développement attendus. Comment gère-t-il dans ce cas un pic d'activité de maintenance corrective tout en sécurisant son engagement de vitesse ?

- Les ressources sur lesquelles le candidat s'appuie pour réaliser la maintenance préventive. De quelle manière, sous quelle forme et à quelle fréquence le candidat prévoit-il de communiquer les résultats de sa veille ? Le candidat insiste dans sa réponse sur l'enjeu lié à l'écoconception (hors problématique d'accessibilité)

La description attendue inclut le dispositif d'équipe, en lien avec le DPGF (F-MCO - Forfait de base).

Sous-critère 2.7 : Pertinence de la démarche de conduite des activités attendues au titre de la transférabilité d'un périmètre applicatif (UO-TRAN) – 5 points La réponse ne doit pas dépasser 4 pages.

Ce sous critère est apprécié sur la capacité du candidat à décrire l'organisation et sa méthode de réalisation de la transférabilité d'un produit. Le cas échéant, il met en lumière les différences de son approche selon le niveau de complexité applicative.

La description attendue inclut le dispositif d'équipe, en lien avec le DPGF.

Sous-critère 2.8 : Pertinence de la réponse du soumissionnaire à l'exigence de l'accord-cadre relative à l'insertion sociale - vision quantitative et vision qualitative – 60 points La réponse ne doit pas dépasser 3 pages.

Ce sous critère est apprécié sur la capacité du candidat à décrire les moyens d'accompagnement mis en œuvre dans le cadre de l'exécution de la clause d'insertion prévue au présent accord-cadre et décrit la manière de suivre ces engagements à l'exécution d'un marché subséquent.

Le candidat communique le nombre d'heures d'insertion qu'il s'engage à réaliser au-delà du nombre exigé au CCAP

Sous-critère 2.9 : Pertinence des engagements pris par le candidat pour répondre à l'impact environnemental des prestations et les enjeux d'écoconception – 40 points La réponse ne doit pas dépasser 2 pages.

Ce sous-critère est apprécié sur la capacité du candidat à décrire les engagements qu'il prend pour réduire l'impact environnemental des prestations et répondre aux enjeux d'écoconception de l'accord-cadre, ainsi que les moyens qu'il prévoit pour en effectuer le suivi à l'exécution